

Les différents domaines d'intervention du service Action Sociale en faveur des cadres actifs et invalides de la CNRBTPIG

Les études des enfants (attribution de bourses d'études supérieures pour les enfants d'actifs, de personnes invalides).

Les frais de mobilité et d'insertion professionnelle des adhérents à la recherche d'un emploi (participation financière aux frais de formation, de déplacements préalables à un nouvel emploi).

L'amélioration du logement des invalides (aide ou prêts sociaux pour l'adaptation de l'habitat par rapport à un handicap ou pour le maintien à domicile).

Les prêts au logement des actifs (accession à la propriété de la résidence principale ou financement de travaux d'adaptation, d'entretien ou d'amélioration).

L'aide exceptionnelle en raison d'une situation difficile liée à des dépenses imprévues et indispensables qui déstabilisent le budget.

Vous souhaitez des informations complémentaires, connaître les conditions d'attribution ou demander un formulaire à remplir, contacter Christelle MASSANT au :

 **01 40 60 20 13**